



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 22 juin 2026

Délibération N° 27.299.26/48

Objet : Garantie Emprunt Siloge- Programme « Fauttes Bottes »

Amélioration thermique et technique – 19 logements collectifs

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18 h 35, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Juin 2026

Nombre de conseillers Municipaux

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

Étaient présents :

Didier CRETOT, David PERREAU, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, Manuel CRETOT, Claire MOURAUD, Brigitte RICAUX, Nicolas PALOC, Pascal DOAT, Graziella FLEUTER, Mathilde GLARAN, Géraldine HAAS, Séverine HEDDE, Clément HELLARD, Jean Pascal LECOQ, Xavier LORDET, Véronique MITATRE, Géraldine VALOUR, Patrik WATEL, Jean Luc TANQUEREL, Pascal LEVEAU, Sonia LEMASSON BAUMANN, Lucie VEDIE, Yann LEMASSON

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Christine HELLARD a donné pouvoir à Clément HELLARD

Maxime HUMBERT a donné pouvoir à David PERREAU

Absents :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 2298 et 2305 du Code Civil relatifs aux effets du cautionnement entre le créancier et la caution,

Vu le Code de l'Urbanisme, le Code de la construction et de l'habitation,

Vu la demande du bailleur SILOGE en date du 19 mai 2026 de solliciter la ville pour garantir un prêt à hauteur de 30%

Vu l'accord obtenu du Département de l'Eure pour une garantie à hauteur de 40% et celle de EVREUX PORTES DE NORMANDIE à hauteur de 30%,

Considérant que le projet de réhabiliter les logements de ce quartier (amélioration thermique et technique) est une priorité pour la ville,

Considérant que le projet proposé par le bailleur est conforme aux attentes de la ville,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'ACCORDER la garantie d'emprunt de la ville à hauteur de 30%, soit un montant de 509 739,30 € pour le programme de travaux sur 19 logements collectifs « Fauttes Bottes » de la SILOGE.

Les contrats de prêt et les modalités seront délibérés ultérieurement

Article 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce projet

Fait et délibéré à Gravigny, Le 22 juin 2026.

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

